

Thématique : Permis de conduire

Intitulé du projet : « Des permis pour Réussir ». « Optimiser les moyens d'intervention des acteurs du COM Insertion Jeunes ».

APPC-045

Note de restitution finale remise par l'ARML Aquitaine,
porteur du projet,
au Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse
dans le cadre de l'appel à projets lancé en mai 2009
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Date 27 Février 2012



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » lancé en mai 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur.

FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET –

Cette fiche doit tenir en une seule page et être remplie en utilisant le cadre suivant.

Numéro du projet APPC-045
LE DISPOSITIF EXPERIMENTE
Titre : « Des Permis pour réussir »
<p>Objectifs initiaux : Augmenter l'autonomie des jeunes ; faciliter l'accès à la qualification et à l'emploi par l'obtention du permis de conduire et le développement de la mobilité. Accroître pour les jeunes bénéficiaires les possibilités de réponse à des offres d'emploi diversifiées.</p>
<p>Public(s) cible(s) : Jeunes de 17 à 25 ans, en accompagnement par les missions locales d'Aquitaine, issus de famille modeste, ayant fait preuve d'un réel engagement dans leur parcours, en particulier les jeunes signataires d'un contrat CIVIS. En pratique, 456 jeunes ont été inscrits sur l'expérimentation (400 initialement prévus), dont 80 % de CIVIS.</p>
<p>Descriptif synthétique du dispositif expérimenté Accompagnement des jeunes vers l'obtention du permis de conduire, durant leur parcours d'insertion professionnel avec les Missions Locales.</p>
<p>Territoire(s) d'expérimentation : 3 Départements de l'Aquitaine : la Gironde, le Lot et Garonne et le territoire du Béarn en Pyrénées Atlantique Ces territoires incluent des zones urbaines, des zones urbaines sensibles ou des zones rurales.</p>
<p>Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Le financement d'une part significative du coût du permis pour les jeunes suivis par les Missions Locales, ne disposant pas de ressources suffisantes pour le financer eux-mêmes, complète les outils mobilisables par les conseillers pour permettre l'insertion professionnelle des jeunes. Il n'existe en effet pas de dispositif général de financement du permis, les conseillers peuvent ponctuellement faire appel à des aides accordées par des collectivités, des employeurs ou l'étalement des frais (permis à 1 euro), mais ne peuvent pas s'appuyer sur une modalité de financement stable et permanente pour construire les parcours d'insertion en y intégrant le passage du permis.</p>
<p>Partenaires techniques opérationnels : 16 Missions Locales des départements de Gironde, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques (Béarn).</p>
<p>Partenaires financiers : 16 Missions Locales des départements de Gironde, du Lot et Garonne et des Pyrénées Atlantiques (Béarn), par la valorisation du temps de travail affecté à la mise en œuvre du dispositif.</p>
<p>Durée de l'expérimentation : Durée initiale : 15 mois Durée effective après avenant à la convention : 24 mois</p>

LE PORTEUR DU PROJET

Nom de la structure : ARML Aquitaine
Type de structure : Association Loi 1901

L'ÉVALUATION DU PROJET

Nom de la structure : TEPP CNRS & TNS SOFRES
Type de structure : Privée

Introduction :

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs initiaux du projet

Augmenter l'autonomie des jeunes ; faciliter l'accès à la qualification et à l'emploi par l'obtention du permis de conduire et le développement de la mobilité.

Abonder les financements du permis de conduire existant par un effet démultiplicateur au bénéfice d'un plus grand nombre de jeunes.

Echanger sur les pratiques, analyser et évaluer les différentes actions mises en œuvre dans les territoires expérimentaux qui permettent l'accès au permis de conduire pour les jeunes les plus modestes.

Consolider les processus d'accompagnement et de soutien au jeune qui favorisent la réussite des parcours vers la qualification et l'insertion professionnelle des jeunes suivis.

Consolider les partenariats avec les co-financeurs territoriaux potentiels en démontrant la plus-value de leur engagement.

B. Le territoire d'expérimentation

3 Départements de l'Aquitaine : la Gironde, le Lot et Garonne et le territoire du Béarn en Pyrénées Atlantique. Tous ces territoires incluent des zones urbaines, des zones urbaines sensibles ou des zones rurales.

C. Public visé par l'expérimentation

1. Mode d'identification et de repérage :

Jeunes suivis par les 16 missions locales d'Aquitaine parties prenantes du projet, repérés par les conseillers selon les critères retenus pour le choix du public cible (cf. ci-dessous).

2. Bénéficiaires directs :

Jeunes de 17 à 25 ans, en accompagnement, issus de famille modeste, ayant fait preuve d'un réel engagement dans leur parcours en particulier les jeunes signataires d'un contrat CIVIS :

- *Des jeunes qui ne peuvent, faute de garanties suffisantes, prétendre au dispositif permis à 1 euro.*
- *Des jeunes pour lesquels la mise en œuvre du projet professionnel est liée à l'obtention du permis de conduire.*
- *Des jeunes en formation pour lesquels l'obtention du permis sera nécessaire à la réalisation de stages ou du projet professionnel*
- *Des jeunes en contrats de travail aidés ou en alternance dans des secteurs nécessitant un moyen de locomotion autonome dans l'exercice du poste, ou compte tenu du lieu d'implantation ou des horaires de l'entreprise (Ex : Agent de nettoyage, Employé libre-service, Aide à domicile, bâtiment,...)*

Des jeunes ayant déjà engagé des démarches quant à l'obtention du permis et dont le parcours s'allonge faute de moyens financiers et/ou de difficultés d'apprentissage.

2.1. Statistiques descriptives

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans		
18-25 ans	400	456
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
Situation		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		456
Actifs occupés		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
Niveau de formation		
Infra V		227
Niveau V		168
Niveau IV		54
Niveau III		3
Niveau II		3
Niveau I		1
Sexe		
Filles		242
Garçons		214

La proportion hommes (47 %) / femmes (53 %) est proche de celle constatée globalement parmi les jeunes suivis en Mission Locale, il n'y a donc pas d'écart constaté pour ce programme en terme de mixité.

80 % des jeunes bénéficiaires sont en CIVIS. 10 jeunes sont bénéficiaires d'une reconnaissance de Travailleur Handicapé (RQTH). 66 jeunes sont résidents de ZUS, et 60 de zone rurale.

2.2. Analyse qualitative

456 jeunes sont effectivement entrés sur le dispositif.

Parmi ceux-ci :

- ✚ 282 jeunes ont bénéficié d'un financement complet, pour un total facturé de 272 400 Euros.
 - 125 ont obtenu le permis
 - 21 ont obtenu le code et échoué à l'examen de conduite au moins 1 fois
 - 77 ont obtenu le code et sont toujours en cours de formation à la conduite en vue de passer l'examen
 - 6 ont échoué au code
 - 28 sont en cours de formation mais n'ont pas encore présenté l'examen du code ni du permis
 - 25 n'ont pu être contactés pour mettre à jour leur situation

- ✚ 57 jeunes ont bénéficié d'une prise en charge partielle à la clôture du programme, pour un total facturé de 39 195 Euros, soit potentiellement 17 805 Euros qui pourraient être encore attribués pour les suites de formation de ces jeunes (cf. tableau 3 récapitulatif des bénéficiaires)
 - 8 ont obtenu le code et échoué à l'examen de conduite au moins 1 fois
 - 27 ont obtenu le code et sont en cours de formation à la conduite
 - 2 ont échoué au code
 - 8 sont en cours de formation mais n'ont pas encore présenté l'examen du code ni du permis
 - 12 jeunes n'ont pu être

- ✚ 117 jeunes ont abandonné sans résultats, majoritairement en début de formation. 18 622 Euros ont été facturés pour le début de parcours de 76 jeunes sur les 117. Aucun paiement n'a eu lieu pour 41 d'entre eux.

Au total :

- 125 jeunes ont obtenu le permis
- 29 jeunes ont obtenu le code et échoué à l'examen de conduite au moins 1 fois
- 104 jeunes ont obtenu le code et sont en cours de formation à la conduite
- 8 jeunes ont échoué au code
- 36 jeunes sont en cours de formation mais n'ont pas encore présenté l'examen du code ni du permis
- 37 jeunes n'ont pu être contactés pour mettre à jour leur situation
- 117 jeunes ont abandonné.

Les motifs d'abandons les plus souvent cités sont :

- changement de projet du jeune, ou entrée en situation emploi/formation ne permettant pas de suivre la formation permis de conduire simultanément
- déménagement du jeune vers une autre région
- problème de santé (hospitalisation) ; maternité ; 1 jeune est décédé
- difficulté des apprentissages pour certains jeunes en déficit de compétences clés.
- abandon de l'accompagnement de la mission locale, et donc de la formation au permis

Le public intégré dans le dispositif correspond bien à la cible visée, avec 86 % de jeunes de niveau V et Infra V. 50 % sont des jeunes qui n'ont ni CAP ni BEP validé (infra V).

Le niveau d'implication des jeunes dans le parcours d'insertion est par ailleurs visible dans le nombre de situations emploi ou formation pendant ou après la période de formation au permis :

- 357 jeunes, soit 78 % des bénéficiaires, ont été en situation d'emploi ou de formation, après leur entrée dans le dispositif.
- 381 entrées en emploi et 196 entrées en formation, soit 577 situations d'activité, ont été constatées pour ces 357 jeunes.
- parmi les formations, 80 % concernent des actions d'orientation, 10 % de compétences clés, et 10 % de qualification.
- 41 jeunes, soit 9 % des bénéficiaires, sont entrés en alternance (21 en contrat d'apprentissage, 20 en contrat de professionnalisation).

Soit au total 398 bénéficiaires (87 %) qui ont eu une activité d'emploi ou de formation, dont l'alternance, parallèlement à la formation au permis de conduire.

Le nombre important d'abandons et de parcours longs est à relier à ces caractéristiques du public, dont une part importante est confrontée à des difficultés d'apprentissage mais également de disponibilité.

Par contre, il semblerait que l'accès au permis encourage bien l'accès à des situations d'emploi plus stables pour les jeunes concernés. Les natures de contrat de travail constatées pour les emplois pendant ou après le dispositif évoluent en effet de façon positive :

Nature des Contrats	Emploi pendant le dispositif	Emploi après le dispositif
Emplois aidés	14 %	4 %
Contrats d'insertion	11 %	5 %
Contrats saisonniers	13 %	14 %
Intérim	16 %	18 %
CDD	45 %	40 %
CDI	4 %	18 %

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Les effectifs ont été répartis entre les 16 missions locales partenaires.

En tant que porteur de projet, l'ARML a fourni à l'attention des conseillers une note de procédure et des documents d'information à destination des jeunes et des partenaires autoécole.

Chaque mission locale a assuré la responsabilité du repérage des jeunes, de leur inscription dans le programme et du suivi des jeunes durant leur apprentissage.

Les autoécoles, après acceptation du jeune, reçoivent un bon de commande étape par étape (par exemple : un forfait code, puis de 4 à 6 heures de conduite). Cela permet au conseiller de revoir régulièrement le jeune et de faire le point avec lui sur le déroulement des apprentissages.

La règle pour les autoécoles est de facturer après service fait ; globalement, cette règle est acceptée, les prestataires sont pour la plupart informés de l'expérimentation nationale.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
ARML Aquitaine	Porteur du Projet, Coordination et gestion financière
33-ML du Bassin d'Arcachon	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
33-ML des 2 Rives	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
33-ML de Bordeaux	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
33-ML des Graves	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
33-ML du Libournais	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
33-ML de Technowest	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
33-ML des Hauts de Garonne	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
33-ML de la Haute Gironde	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
33-ML du Médoc	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
33-ML du Sud Gironde	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
47-ML Agenais Albret et Confluent	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
47-ML de la Moyenne Garonne	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
47-ML du Pays Villeneuvois	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
64-ML de Béarn Adour	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
64-ML Territoires de Mourenx-Oloron-Orthez	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes
64-ML Pau Pyrénées	Repérage, inscription, accompagnement, suivis des jeunes

2. Partenaires financiers

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'expérimentations pour la jeunesse	72 %
Cofinancements extérieurs à la structure	27 %
Autofinancement	1 %

Concernant l'implication des co-financeurs envisagés lors du dépôt du projet en 2009, les précisions apportées au FEJ en avril 2011 restent d'actualité pour le bilan final : contactés au 1er semestre 2010 par l'ARML, suite à la désignation des premiers bénéficiaires, les Conseils Généraux n'ont pas souhaité devenir directement partenaires du projet, refusant notamment de s'associer aux modalités de désignation des jeunes par tirage au sort.

Les Conseils Généraux ont souhaité rester maîtres des modalités des aides qu'ils accordent le cas échéant pour l'accès au permis de conduire des publics en difficulté, en étant très attachés à la définition des critères de leur propre règlement d'intervention.

Ainsi le Département du Lot-et-Garonne peut apporter une aide à concurrence de 350 € par jeune dans le cadre du FAJ. Les Pyrénées Atlantiques également attribuent des aides individuelles de montant variable, et ont engagé fin 2011 une réflexion plus globale sur l'aide à la mobilité des jeunes en insertion.

Le Conseil Général de Gironde a mené une expérimentation de financement de permis en 2011, qui visait 40 jeunes en zone rurale (pas de bilan disponible à ce jour de cette expérimentation). Le Conseil Régional d'Aquitaine a adopté lors de la séance plénière du 27 juin 2011 le Pacte Aquitain pour la Jeunesse, qui ouvre la réflexion, entre autres thèmes, sur la mise en œuvre de la mobilité de proximité, par une tarification « spéciale jeune » dans les transports en commun, ou une aide au permis de conduire, selon les territoires. La mise en œuvre concrète de cette aide est attendue en 2012, les modalités n'ont pas encore été définies.

Dans tous les cas, la question de la mobilité des jeunes accompagnés par les Missions Locales est devenue un thème incontournable des discussions entre Missions Locales et collectivités territoriales.

C. Pilotage de l'expérimentation

Les représentants des missions locales ont constitué un comité technique qui s'est réuni 5 fois pendant la durée du programme afin d'ajuster les procédures et analyser l'avancée du projet.

Le comité de pilotage, avec les représentants de l'Etat et du Conseil Général de Gironde, s'est réuni 2 fois pour un point d'étape du projet. Une réunion de présentation du bilan sera programmée en mars ou avril 2012.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

Cf. supra

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé et actions menées dans le cadre du dispositif testé

Le public qui a bénéficié de cette action est un public de faible ou très faible niveau de qualification, et qui est amené à poursuivre simultanément l'objectif d'insertion dans l'emploi ou d'entrée en formation, et l'objectif d'obtention du permis de conduire.

Il a été constaté par une majorité de conseillers que cette situation contribuait à allonger les durées d'obtention du permis, et à multiplier les périodes d'interruption des apprentissages du code ou de la conduite. Un nombre important de jeunes n'ont ainsi toujours pas été présentés à l'examen de la conduite bien qu'ayant obtenu le code, ou n'ont même pas été présentés au code.

A l'inverse, le niveau de réussite, quand il y a présentation aux examens, est plutôt bon, ce qui peut laisser penser que les moniteurs d'auto-école sont bien en capacité d'apprécier les chances de réussite aux examens des jeunes formés.

La nécessité d'une prise en charge financière pour ce public n'est certainement pas remise en cause par les conseillers qui ont accompagné ces jeunes, mais ceux-ci pointent la difficulté à maintenir la mobilisation des jeunes dans le cadre de parcours individuels. Une dynamique collective d'apprentissage peut être en partie une réponse mais se heurte à la disponibilité de jeunes qui alternent par ailleurs des situations d'emploi ou de formation avec des périodes d'inactivité subie. La question des modalités d'apprentissage mériterait d'être approfondie pour ce public dans le cadre d'une volonté de transférabilité.

2. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

La concertation entre l'ARML, porteur du projet, et les 16 Missions Locales impliquées, s'est déroulée dans de bonnes conditions et a fait l'objet d'échanges fréquents.

Par contre, la volonté d'associer les co-financeurs envisagés initialement pour le projet s'est heurtée au positionnement politique des collectivités départementales concernées, et aux réflexions autonomes de ces collectivités sur leur règlement d'intervention.

Après une phase de discussion en 2010 pour le renouvellement du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour l'Insertion des Jeunes, signé en novembre 2010, l'animation de ce COM Insertion au plan régional a souffert d'une phase d'attentisme qui durera jusqu'aux échéances électorales, et qui n'a pas été propice à une discussion commune entre l'Etat et les collectivités pour une éventuelle transférabilité du dispositif.

Des concertations ont eu lieu entre la collectivité régionale et les 5 collectivités départementales dans le cadre de la conférence des exécutifs aquitains, plus largement sur la question des politiques jeunesse, dont la mobilité.

3. Impacts sur la structure

Le déroulement de cette action a montré la capacité de l'ARML Aquitaine à impulser des projets communs entre plusieurs Missions Locales du territoire et à en suivre la réalisation.

Les impacts de ce projet concernent cependant avant tout les jeunes bénéficiaires de l'aide attribuée.

ANNEXES OBLIGATOIRES à joindre au fichier

Annexe 1 – Tableau sur les publics

Annexe 2 – Tableau sur les actions

Annexe 3 – Tableau sur les outils

Je soussigné, Christian MILLET-BARBE, responsable de la structure porteuse du projet APPC_n°045, certifie exactes l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : 27 février 2012

Signature :



Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

